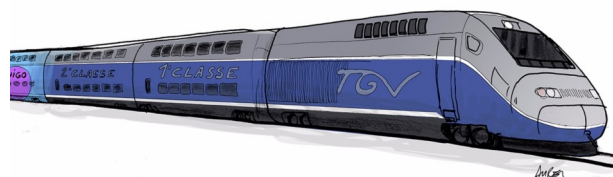


SEPT 2019



Consigne syndicale voie 124 du Technicentre Gerland.

Depuis quelques temps le TLG veut faire assurer une évolution sur la voie 124 circulation.

C'est une voie RFN de la jonction de la voie 101 au CV5206, les remiseurs-dégareurs ne peuvent pas assurer cette mission.

C'est donc à un CRML de faire la partie de l'évolution sur la portion RFN. Jusque là tout est normal. Où cela se complique, c'est que le TLG veut faire assurer la totalité de la circulation par les CRML qui ne connaissent pas la partie de voie de service situé après le CV 5217.

Plusieurs collègues ont donc effectué cette circulation sous le régime de la manœuvre avec un RD comme agent de manœuvre. Mais certains ont découvert plus tard que le technicentre tiens un registre où il annote le nom des CRML qui ont effectué cette manœuvre. Il considère qu'ils ont acquis l'étude ligne pour effectuer la circulation sans agent de manœuvre !

Seul un DPX traction peut valider une étude ligne.

Une étude ligne est cadrée par la TT0035 qui fixe les règles d'études et d'acquisition de cette compétence. En aucun cas une personne du technicentre ne peut valider l'étude ligne d'un ADC. De plus il n'est pas possible de faire l'acquisition d'une ETL en exécutant une manœuvre, une journée spécifique est nécessaire.

Cette manœuvre n'a jamais été discutée et validée en commission roulement vu que le CUP n'en fait pas !!!!

Pour SUD-Rail les mouvements hors RFN dans l'enceinte du TLG doivent être fait par des remiseurs-dégareurs.

Si les effectifs de RD sont insuffisants, c'est au Technicentre d'y remédier et non en imposant cette charge aux CRML.

Si vous êtes commandés sur cette évolution:

- **Effectuez l'évolution jusqu'au cv 5217.**
- **Au CV 5217, demandez la relève par un remiseur-dégareur.**

CRML faites vous respecter !!



UP SCARONNE

